

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 29 MAI 2024

OBJET : 2024-12B TE05

Subvention à la Maison des lycéens Lycée professionnel Alpes Durance

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	2
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 14h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, CLAEYMAN Jean Pierre, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

Etaient en visioconférence : CHANFRAY Corinne, TARDY Lionel.

Etaient excusés : Jean Michel ARNAUD.

Assistés de : MONARD Nicole, Directrice Administrative et Financière ; TAIX Marylin, Directrice du Services Techniques ; DENYS Eric, Responsable service finances ; EMOND Ludovic, Responsable agence centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence nord ; ANDRE Clément, Responsable agence sud ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

OBJET : 2024-12B TE05
Subvention à la Maison des lycéens Lycée professionnel Alpes Durance

Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 a sollicité le Lycée des Métiers Alpes et Durance d'Embrun (filiale menuiserie) pour un projet concernant la création d'un bureau, d'un pupitre, d'une estrade et d'un caisson de rangement pour sa salle de réunion « Volta ».

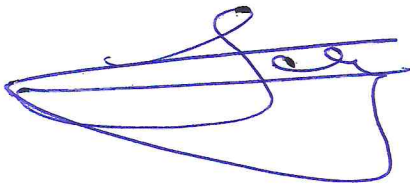
Etant très satisfait du travail réalisé par les élèves de ce lycée, le Président souhaite, pour les remercier et les féliciter, attribuer une subvention de mille euros (1 000 €) à la Maison des lycéens Lycée professionnel Alpes Durance afin de les aider à se rendre dans un lycée plus grand que le leur en Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Accepte** l'attribution de la subvention pour un montant de 1 000 € à la Maison des lycéens lycée professionnel Alpes Durance,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean-Claude DOU

